

8.4. CONFIRMATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS CONCERNANT LE PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA RUE SANSOUCY – DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie prévoit le prolongement des services municipaux sur la rue Sansoucy;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

DE confirmer au MELCCFP que la Ville est en accord avec les travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable tel que présenté sur le plan AO-51884TT-001;

ET DE confirmer à la firme Tetra Tech QI inc. qu'une déclaration de conformité peut être présentée au MELCCFP pour autoriser ces travaux.